

MAIRIE DE HERSERANGE

Compte rendu du Conseil du 22 juin 2020

Convocation du 09 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : Mmes Tozzo, , Pracucci, Szalek, Ferry, Prades, Bouamara Saci, Michalot, Mafféi, Wetta, Fancello, Ruer, MM. Didelot, Cannone, Giardi, Mallamaci, Vouaux, Liberatore, Himmiche, Clou, Happe, Sottocorna, Fidanza.

Excusés : Mmes Ramunni, Feltin (pouvoir à Mme Michalot), MM. Andréi (pouvoir à M. Cannone), Bolle, (pouvoir à M. Giardi), Ermacora (pouvoir à Mme Fancello),

Mme Ferry a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire donne la parole à Mme Ferry qui annonce l'ordre du jour de la séance.

**1 – Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25/05/2020.**

M. le Maire donne la parole à Mme Ferry.

Elle propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020.

Pour faire suite à la question de Mme Fancello, M. le Maire précise que les indices des indemnités des élus votées lors de la séance du 25/05/2020 sont identiques à ceux en vigueur du précédent mandat.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le compte-rendu établi pour la séance du conseil municipal du 25/05/2020.

**2 - Compte rendu de la délégation permanente donnée au Maire.**

M. le Maire donne la parole à M. Cannone.

Il précise que le Maire a, dans le cadre de sa délégation permanente, notifié le marché suivant :

- **Entretien des espaces verts et fleurissement**
  - o 3 candidatures : Groupement THILL/ENVIRONNEMENT 2000 – ID VERDE – TECHNIGAZON
  - o Candidat retenu : Groupement THILL/ENVIRONNEMENT 2000
  - o Montant du marché : 145 480,33 € TTC (montant prévisionnel 160 000 €)

Il est à noter que le montant du marché annuel est inférieur au marché précédent, dans la mesure où les tontes du stade sont plus espacées en raison de l'arrêt de l'activité du club de Football en juin dernier. La tonte du stade a été incluse dans le marché en option, que l'on met en œuvre en fonction des besoins.

**3 - Subventions aux associations.**

M. le Maire donne la parole à M. Giardi.

Il informe le Conseil que suite au conseil du 27/01/2020, 1 demande de complément de subvention associative est arrivée en Mairie :

- AREMIG : il s'agit d'une association basée à Vandoeuvre les Nancy (accompagnement des enfants atteints de cancers et de leurs familles, recherche médicale en oncologie pédiatrique) que la Ville soutient annuellement à hauteur de 200 €. Depuis sa reconnaissance en utilité publique en 2007, il était prévu un accompagnement municipal des communes de Lorraine et de Haute Saône (dont est issu l'essentiel des enfants soignés en oncologie pédiatrique de Brabois) à hauteur de 0.20 € par habitants. L'association constate un « effritement » des participations communales au fil du temps et a besoin de trésorerie pour poursuivre ses actions. La participation communale de Herserange pourrait donc s'établir à 878 €.

M. le Maire précise que le soutien annuel de la Ville pour cette association est pérenne et que la pérennité de l'association repose également sur les soutiens des autres communes des régions concernées. Il propose une subvention complémentaire de 250 €.

Suite à la question de Mme Wetta, M. le Maire précise que toutes les associations sollicitant une subvention doivent fournir le rapport d'activité et financier qui sert de bilan/retour sur les subventions allouées.

Mme Fancello précise également que nombreuses associations comme celle-ci ont un site internet qui informe des activités et des bilans de fonctionnement.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le versement d'un complément de 250 € de subvention à l'association AREMIG.

#### **4 - Débat d'orientation budgétaire 2020.**

Cf le détail dans la note de synthèse et dans le document projeté lors de la séance joint en annexe.

M. le Maire présente aux membres les orientations budgétaires pour l'exercice 2020 du Budget Communal et expose :

- Les principales orientations de la loi de finances 2020
- les grands équilibres et la balance du Compte administratif prévisionnel 2019+ avec :
  - un excédent d'investissement de 229 388,60 €
  - une différence de restes à réaliser de - 131 375,83 €
  - un excédent de fonctionnement de 25 036,01 €.
- Les ratios de pilotage pour 2018 et 2019 qui montrent un degré d'autofinancement et une capacité d'autofinancement satisfaisants.
- L'état de la dette de la Ville qui repose sur 3 emprunts, dont le prêt à taux 0 de la CAF.
- Les évolutions des grands chapitres du budget de fonctionnement depuis 2001.
- les perspectives 2020 pour le fonctionnement et le programme d'investissement.

Il précise que les perspectives municipales, pour les années à venir, à court et moyen terme, reposent sur :

- les économies d'énergie sur le patrimoine communal
- l'ANRU
- l'accompagnement à l'aménagement de la STUL en qualité de partenaire
- la reconfiguration des réseaux routiers avec la disparition du viaduc, ...

Il est à noter que les charges à caractère général (toutes les dépenses liées au fonctionnement des services et des équipements communaux) et les charges de personnel représentent 74 % du budget de fonctionnement pour 2019. Les charges de personnel représentent 41 % du budget de fonctionnement

Mme Fancello rappelle au conseil que l'association des maires de Meurthe et Moselle organise actuellement, en raison de la situation sanitaire, des webinaires (formation à distance) pour les élus sur notamment le thème des finances. Elle précise également que l'ADM 545 peut organiser à la demande, et en fonction du nombre de personnes, des formations délocalisées.

M. le Maire précise que les informations relatives à l'action de l'ADM54 seront transmises par voie électronique aux conseillers et il propose de confier la formation des élus à Mme Tozzo dans le cadre de sa délégation d'adjointe.

Le Conseil, à l'unanimité, déclare avoir pris connaissance des orientations budgétaires pour 2020

## **5 - Désignation des délégués dans les structures et associations intercommunales.**

M. le Maire donne la parole à Mme Tozzo qui sollicite les candidats à chaque structure.  
Siégeront donc dans les structures :

### **SISCODELB – SDE 54 (Syndicat Départemental d'Electricité)**

2 délégués à désigner :

- Titulaire 1 : Vincent CANNONE
- Titulaire 2 : David LIBERATORE

### **SIVU Le Fil Bleu (Syndicat Intercommunal – appui à la rénovation de façades)**

2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants à désigner

- Titulaire 1 : Gérard DIDELOT
- Titulaire 2 : Jeanne PRADES
- Suppléant 1 : Pierrette FANCELLO
- Suppléant 2 : Frédéric MALLAMACI

### **SMIVU Fourrière du Joli Bois (fourrière animale)**

2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant à désigner

- Titulaire 1 : Jean-Pôl VOUAUX
- Titulaire 2 : Julie FELTIN
- Suppléant 1 : Julie MAFFEI

### **Mission Locale du Bassin de Longwy (Insertion sociale et professionnelle des jeunes)**

2 délégués à désigner

- Titulaire 1 : Dominique PRACUCCI
- Titulaire 2 : Arlette SZALEK

### **AGAPE (agence d'urbanisme)**

2 délégués à désigner

- Titulaire 1 : Denis ERMACORA
- Titulaire 2 : Vincent CANNONE

### **J'aime le cinéma (association oeuvrant pour l'accès au cinéma pour tous)**

2 délégués à désigner

- Titulaire 1 : Arlette SZALEK
- Titulaire 2 : Marie Thérèse WETTA

### **TNT – Territoire Naturel Transfrontalier**

3 délégués titulaires (dont Président HNPA) et 3 délégués suppléants à désigner

- Titulaire 1 : Vincent CANNONE
- Titulaire 2 : Jean-Claude PLUSSE
- Titulaire 3 : Céline MICHALOT
- Suppléant 1 : Frédéric GIARDI
- Suppléant 2 : Ghislaine TOZZO
- Suppléant 3 : Evelyne RUER

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la désignation des délégués aux structures et associations intercommunales ci-dessus exposée.

## **6 - Désignation des délégués au Conseil d'Administration du CCAS.**

M. le Maire donne la parole à Mme Pracucci.

Elle précise qu'il convient de désigner les 8 conseillers municipaux qui siégeront au Conseil d'Administration du CCAS de HERSERANGE.

Il est précisé que le Conseil d'Administration se compose de représentants du conseil municipal et de personnes extérieures nommées par le Maire en fonction de leur qualification ou de leur appartenance à un organisme qualifié.

Siégeront au Conseil d'Administration du CCAS :

- 1- Gérard DIDELOT
- 2- Dominique PRACUCCI
- 3- Arlette SZALEK
- 4- Sadia BOUAMARA-SACI
- 5- Jean-Luc CLOU
- 6- Frédéric MALLAMACI
- 7- Vincent CANNONE
- 8- Ghislaine TOZZO

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la désignation des délégués au Conseil d'Administration du CCAS ci-dessus exposée.

## **7 – Commission d'Appel d'Offres.**

Le Maire donne la parole à M. Cannone

Il précise qu'il convient d'élire 5 titulaires et 5 suppléants pour la Commission chargée de l'ouverture des plis d'appel d'offres.

Siégeront à la Commission d'Appel d'Offres :

### 5 Titulaires

Yves ANDREI

- 1- Vincent CANNONE
- 2- Jean-Pôl VOUAUX
- 3- David LIBERATORE
- 4- Philippe FIDANZA

### 5 Suppléants

- 1- Pierrette FANCELLO
- 2- Thierry SOTTOCORNA
- 3- Evelyne RUER
- 4- Céline MICHALOT
- 5- Ghislaine TOZZO

Le Conseil, à l'unanimité, la composition de la Commission d'Appel d'Offres ci-dessus exposée.

8- Commissions Municipales, établissements scolaires et associations locales.

1- Composition des commissions municipales :

NOM	1- Travaux - Urbanisme – Environnement – Cadre de Vie – Dév Durable - THD	2- Finances et Administration	3- Affaires scolaires – Enfance – Sport, Jeunesse et Vie Associative – Formation des Elus	4- Animation Culture Communication Citoyenneté	5- Accessibilité – Santé -Hygiène et Sécurité
Gestion / organisation	Responsable : Vincent CANNONE – Dominique PRACUCCI Secrétariat : M. Bellavia	Président : Gérard DIDELOT Responsable : Dominique PRACUCCI Secrétariat : Mme Michel	Responsable : Frédéric GIARDI – Ghislaine TOZZO Secrétariat : M. Da Cunha -Mme Pernigotto	Responsables : Arlette SZALEK – Frédéric MALLAMACI Secrétariat : Mme Czernecki	Responsable : Dominique PRACUCCI – Vincent CANNONE Secrétariat : M. Bellavia- Mme Michel – M. Cuter
Composition	Marie Thérèse WETTA Pierrette FANCELLO Jeanne PRADES Philippe FIDANZA Yves ANDREI Thierry SOTTOCORNA David LIBERATORE Denis ERMACORA Jean-Luc CLOU Jean-Pôl VOUAUX Frédéric MALLAMACI	Tout le Conseil Municipal	Céline MICHALOT Julie MAFFEI Sadia BOUAMARA- SACI Frédéric HAPPE Kamel HIMMICHE Jean-Pôl VOUAUX Yves ANDREI	Evelyne RUER Julie FELTIN Frédéric GIARDI Kamel HIMMICHE Jean-Luc CLOU Jean-Pôl VOUAUX Anthony BOLLE	Mélissa FERRY Marie Thérèse WETTA Pierrette FANCELLO Jeanne PRADES Ghislaine TOZZO Sadia BOUAMARA-SACI Denis ERMACORA Jean-Pôl VOUAUX Anthony BOLLE
Rôle	- Réunions de travail pour définir le programme de travaux avant vote du budget - Visites de chantier - Réflexion sur les actions à mener en matière de développement durable et d'économie d'énergie	- Débat d'orientation budgétaire - Perspectives budgétaires	- Point trimestriel avec les établissements scolaires sur l'organisation des écoles (hors travaux) - Etude des demandes d'inscription en établissements scolaires - Suivi et organisation de toutes les actions en direction de l'enfance et de la jeunesse (centres de loisirs, accueil de jeunes, ...)	- Suivi, réflexion et organisation sur la communication municipale - Suivi, réflexion et organisation sur toutes les actions et animations culturelles à mettre en place - Suivi, réflexions et organisation d'actions de proximité et citoyennes	- Suivi et réflexion sur le thème de la désertification médicale - Suivi de la Maison de Santé - Commission Municipale d'Hygiène : visite au domicile à la demande d'un tiers en cas de suspicion d'insalubrité, ...

## 2 – Représentation dans les établissements scolaires :

L'adjoint aux affaires scolaires est titulaire.

Un suppléant à désigner pour chaque établissement scolaire (2 écoles élémentaires + 2 écoles maternelles)

Titulaire : Ghislaine TOZZO

Suppléants :

- *Ecole Maternelle M. Pellegrini* : Yves ANDREI
- *Ecole Maternelle des 4 Vents* : Frédéric HAPPE
- *Ecole Jules Simon* : Céline MICHALOT
- *Ecole de Landrivaux* : Julie MAFFEI

## 3 – Représentation dans les associations locales :

### **OMS (Office Municipal des Sports) :**

- 1- Frédéric GIARDI
- 2- Frédéric MALLAMACI
- 3- Jean-Pôl VOUAUX
- 4- Philippe FIDANZA
- 5- Kamel HIMMICHE
- 6- Ghislaine TOZZO
- 7- Jeanne PRADES
- 8- Yves ANDREI

### **FLACH (Fêtes Loisirs et Activités Culturelles Herserange) :**

- 1- Frédéric MALLAMACI
- 2- Jeanne PRADES
- 3- Evelyne RUER
- 4- Jean-Pôl VOUAUX
- 5- Julie FELTIN
- 6- Jean-Luc CLOU
- 7- David LIBERATORE
- 8- Mélissa FERRY
- 9- Anthony BOLLE

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la composition des commissions municipales et la représentation de la Ville dans les établissements scolaires et les associations locales.

## **9 - Création d'emplois saisonniers.**

M. le Maire donne la parole à Mme Tozzo.

Comme chaque année, la Ville recrute, pour les besoins du centre aéré de Moulaine, mais également pour les différents services municipaux (extérieurs, administratifs, ...) des postes d'emplois saisonniers.

La Commission « Sports, Jeunesse et Vie associative » a validé les recrutements et salaires correspondant ci-dessous exposés.

### 1- Centre Aéré :

Il convient de recruter des animateurs-animateuses diplômé(e)s, en cours de formation ou non diplômés, mais également des personnels de service.

Salaires du personnel d'animation (sans modification par rapport à 2018) :

- Animateurs-animateuses diplômé(e)s : 215 € bruts la semaine
- Animateurs-animateuses stagiaires : 190 € bruts la semaine
- Animateurs-animateuses non qualifié(e)s : 160 € bruts la semaine
- Personnel de services (3 à 4 personnes) : SMIC

Le nombre d'enfants maximal accueilli sera de 45 enfants, avec une ouverture sur 5 semaines (du 06/07 au 07/08/2020).

### 2- Emplois saisonniers dans les services municipaux :

Il est proposé la création de postes d'auxiliaires saisonniers pour la période Juin/Juillet/Août/Septembre.

Comme chaque année, ces postes sont ouverts aux jeunes filles et jeunes hommes domiciliés dans la commune, et ont pour objectif de leur permettre d'accéder à une première expérience d'emploi, de percevoir une rémunération pour soutenir le financement de leurs études, de leur permis de conduire et de toute initiative de nature à faire évoluer leurs projets personnels.

Le nombre grandissant de demandes et les limites du budget communal nous obligent à procéder à une sélection sur la base de critères qui prennent en compte le niveau de revenus de la famille, le ou la jeune et le projet, et la nécessité de service au sein de la commune. Un jeune pourra accéder à ces emplois saisonniers au maximum 2 fois.

Il est à noter que ces emplois saisonniers, compte-tenu des prescriptions sanitaires

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la création d'emplois saisonniers ci-dessus exposée.

## **10 - Tarifs des activités « Été 2020 » et participation de la Ville aux centres de vacances.**

M. le Maire donne la parole à M. Giardi.

Il rappelle au Conseil les tarifs des activités Été 2019 et la participation communale aux départs en centres de vacances :

- La grille tarifaire suivante pour les activités estivales :

	Tarifs 2019	
	QF < 800	QF > 800
Centre Aéré Herserange semaine (8h45 - 18h30)	55,00 €	60,00 €
Centre Aéré Extérieurs semaine (8h45 - 18h30)	100,00 €	110,00 €
Centre Aéré Herserange semaine avec accueil matin (7h30 - 18h30)	62,50 €	68,75 €
Centre Aéré Extérieurs semaine avec accueil matin (7h30-18h30)	107,50 €	118,00 €

Compte-tenu de la situation sanitaire, il n'est pas prévu de mettre en place des mini-camps pour les 12-17 ans.

- Centre de vacances (colonies) : 95 € par semaine et par enfant  
120 € par semaine et par enfant pour le personnel communal.

La Commission « Sport, Jeunesse et Vie associative », qui s'est réunie le 25/11/2019, propose de maintenir en 2020 les tarifs et participations aux niveaux définis en 2019.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les tarifs et participations ci-dessus exposés.

## 11 - Cimetière – Tarifs des plaques pour le Jardin du Souvenir.

M. le Maire donne la parole à Mme Pracucci.

Elle indique que, par délibération en date du 27 juin 2017, il a été décidé de définir un tarif de refacturation des plaques de bronze (fourniture-gravage-pose) que les familles des défunts peuvent commander lors de l'inhumation au Jardin du Souvenir.

Le tarif de ces plaques (10 x 6 cm) était en 2017 de 100 € et celui-ci a été réévalué chaque année, pour arriver au tarif 2020 de 123,05 € TTC.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la modification du tarif des plaques au Jardin du Souvenir ci-dessus exposée